

quelquefois des circonstances qui rendent difficile la tâche de former un gouvernement. (Voir le rapport officiel du discours de sir A. Campbell dans le *Hansard* du sénat de 1879.)

Le cabinet étant au complet, les membres français du sénat crurent devoir se contenter de ce protêt pour le moment, et souffrir patiemment l'humiliation qui leur était infligée aussi bien qu'à tous leurs nationaux.

Depuis cinq ans que le gouvernement actuel refuse de se conformer à la loi, et d'accorder les droits acquis à la langue française, c'est une véritable tour de Babel. Jugez.

Le 10 mars 1879, l'hon. sénateur Guévremont demande au gouvernement quelque information; ne sachant pas l'anglais; il fait son interpellation en français. L'hon. sir Alexander Campbell répond:

"Je désirerais beaucoup pouvoir répondre à mon honorable ami dans la langue dans laquelle il a parlé. Ça me serait très agréable et ça serait plus satisfaisant pour lui si je pouvais le faire."

Et M. Guévremont de laisser son siège et de se rendre au siège d'un de ses nationaux, sachant l'anglais, pour lui demander ce qu'a dit l'hon. ministre.

L'hon. Mr. Baby ayant été fait juge, le gouvernement se trouvait en position de rendre justice, mais il ne le voulut pas. M. Mousseau fut appelé à remplacer Mr. Baby.

À la session suivante, les sénateurs français protestèrent énergiquement contre cette nouvelle violation de la loi au détriment de la nationalité française dans tout le Dominion. (Voir débats du sénat de 1880-1881. Décembre, page 26 et suivantes.)

L'hon. Sir Alex. Campbell, premier ministre au Sénat, répondit à cette protestation, en déclarant que ce n'était pas la faute du gouvernement si les sénateurs français avaient à souffrir de l'absence d'un ministre au Sénat qui put parler leur langue, la faute en était aux membres fran-